

AFFAIRE N° 2

ALLOCATIONS SCOLAIRES au titre des 1er et 2ème trimestres 1954

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Septembre 1954

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit du 12 Août 1954, n° 49 du titre de paiement la Trésorerie Générale a versé au budget de la commune pour allocations scolaires au titre des 1er et 2ème trimestres 1954, la somme de...
..... 5.167.697 Frs CFA
=====

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'inscription de cette somme au budget de la commune pour l'exercice 1954:

EN RECETTE: au service Hors Budget (Allocation scolaire -loi du 28 Septembre 1951)

EN DEPENSE: au chapitre XXXV article 5 (Constructions scolaires) et avant la clôture du dit exercice, au rattachement budgétaire:
du Compte Hors Budget (dépense justifiées)
au Compte Recettes budgétaires.

*Vu et soumis à l'approbation
le M. le Préfet
S. Denis le 19/10/54
le Secrétaire Général
Le chef de Bureau délégué
Signé: Gouarnin*

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé
S. Denis le 21/10/54
par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Pelit*